

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AOUT 2010

A 18 H 30

1. Approbation du rapport annuel de la SAUR pour l'exercice 2009

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat d'affermage visé en Sous-Préfecture de LARGENTIERE, le 1^{er} juillet 2003, qui a confié à la Société S.A.U.R., l'exploitation du service public de l'eau potable pour une durée de douze années.

Il rappelle ensuite que comme chaque année, la S.A.U.R., appelée « Délégitaire », a transmis son rapport d'activité et qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Lecture de ce rapport faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve** le rapport d'activité 2009 du Délégitaire, conformément à la synthèse jointe,
- **charge** Le Maire de transmettre copie de cette délibération au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable du pays des Vans (S.I.A.E.P.) après visa en Sous-Préfecture.

2. Décision modificative N° 1 portant ouverture de crédits

Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget concernant les travaux en régie déjà votés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux opérations suivantes sur le budget de l'exercice :

		DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	CHAPITRE	A OUVRIR	A DEDUIRE	A OUVRIR	A DEDUIRE
2031 Immobilisations incorporelles - Frais études	041			16.546,59	
2033 Frais d'insertion	041			1.074,73	
2151 Réseaux de voirie	041	16.633,63			
2313 Immobilisations corp. En cours - Constructions	041	987,69			
021 : virement de la section de fonctionnement					
Total investissement		17.621,32		17.621,32	

		DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	A OUVRIR	A DEDUIRE	A OUVRIR	A DEDUIRE
023 Virement à la section investissement					
Total fonctionnement					
Variation globale		17.621,32		17.621,32	

3. Décision modificative N° 2 portant virement de crédits

Les crédits disponibles étant insuffisants pour régler la facture S.D.E. 07 concernant la participation aux travaux d'électrification Poste Redoussas et non prévue au budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice en cours :

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPERAT.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6554			CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPT	2.385,55
				TOTAL	2.385,55

CREDITS A DEDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPERAT.	SERVICE	NATURE	MONTANT
11	6227			FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	- 800,00
65	654			PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	- 1. 000,00
67	673			TITRES ANNULES	- 585,55.
				TOTAL	- 2.385,55

4. Autorisation de stationnement de taxi pour un deuxième véhicule à la demande de Monsieur Claude LABALME

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Claude LABALME, domicilié à Les Salelles, concernant une autorisation de stationnement de taxi sur la commune pour un deuxième véhicule.

Le Conseil Municipal **émet un avis favorable** et **autorise** Le Maire à prendre un arrêté, suite à l'avis de la commission départementale des taxis à Privas.